

Avis complémentaire n°2 de l'appel d'offres n°30/2022 relatif au dépôt des offres de soumission.

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires à l'appel d'offres n°30/2022 que la date limite de dépôt des offres par les soumissionnaires a été modifiée. Ainsi, l'article n°13 du règlement dudit appel d'offres relatif au dépôt des offres de soumission est modifié comme suit :

Article 13 : Dépôt des offres de soumission

Les offres des soumissionnaires devront être déposées au siège de l'Agence pour le Développement Agricole ou au siège de la Direction Régionale de l'Agriculture de Dakhla-Oued Ed Dahab contre reçu, **au plus tard, le 28 février 2023 à 16h30** dans l'une des adresses suivantes :

*L'Agence pour le Développement Agricole sis à Espace les Patios, Angle Avenues Annakhil et Mehdi Ben Barka- Bâtiments 2 et 3, 3^{ème} étage, Hay Riad – Rabat.

Ou

*La Direction Régionale de l'Agriculture de Dakhla-Oued Ed Dahab sise à Avenue Walaa-Province Oued Ed Dahab.

La date, ci-dessus, mentionnée est la « date limite de dépôt des offres ».

En cas de changement, la nouvelle date limite de dépôt des offres sera publiée sur le site web de l'ADA (www.ada.gov.ma).

Toute soumission déposée après la date limite de dépôt des offres ne sera pas acceptée.